

Prévention, contrôle et éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

1998/0323(COD) - 17/05/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Dagmar ROTH-BEHRENDT (PSE, D) par 509 voix contre 43 et 7 abstentions, le Parlement européen a approuvé la proposition moyennant une série d'amendements qui visent à améliorer le règlement et à en élargir le champ d'investigation. Le Parlement entend empêcher la propagation de l'agent à l'origine de l'ESB par le transport d'animaux vivants. Seraient réputés suspects d'infection les animaux vivants, abattus ou morts, présentant ou ayant présenté des troubles neurologiques et comportementaux ou une détérioration progressive de l'état général liée à une atteinte au système nerveux central, et pour lesquels les informations recueillies sur la base d'un examen clinique, de la réponse au traitement d'un examen post mortem ou d'une analyse de laboratoire ne permettent pas d'établir un autre diagnostic. Seraient également réputés suspects les bovins dont la cause du décès est inconnue ou qui sont abattus d'urgence, et qui ont donné un résultat positif à un test de diagnostic rapide évalué et approuvé par la Commission. Compte tenu du débat sur les tests de diagnostic rapide permettant de mieux détecter les EST chez les bovins, le Parlement européen souhaite prévoir systématiquement la possibilité de recourir à de tels tests. Suite au rapport sur le suivi des recommandations concernant l'ESB, le Parlement redemande que soient retirés de la chaîne alimentaire des troupeaux entiers, considérant cette méthode comme une stratégie efficace de lutte contre l'ESB. D'autres amendements visent aussi à s'assurer que le Parlement reste impliqué, par la procédure de codécision, dans les décisions fondamentales sur la prévention des EST. Ils introduisent une série de précisions dans les dispositions prévues par la Commission. Enfin, il est proposé de renforcer davantage l'obligation d'informer la Commission en cas de suspension et de confirmation d'EST.